

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Marilene Poirier, conseillère, Danny Fontaine, conseiller, Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant, Jean Laurier, conseiller et Stéphane Roux, conseiller, formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20171204-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20 h03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20171204-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté :

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 13 novembre 2017
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**
 - 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
 - 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 2 octobre 2017
 - 5.3 Comptes à payer de la Municipalité

- 5.4 Salaires payés de la Municipalité
- 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 novembre 2017
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Dépôt des états financiers du Centre des loisirs de Ham-Sud
 - 7.2 Augmentation – Remboursement loisirs 2018
 - 7-3 Augmentation salariale - élus
 - 7.4 Augmentation salariale – Yves Laramée
 - 7.5 Contribution – Route des Sommets 2018
 - 7.6 Contribution – Comité des finissants de l'école secondaire l'Escale
 - 7.7 Contribution – Trio étudiant pour l'emploi
 - 7.8 Demande CPTAQ – Corporation de développement du Mont-Ham
 - 7.9 Dossier CCU – dérogation mineure – 1869 32 7459
 - 7.10 Québec Municipal - Abonnement
 - 7.11 Renouvellement de contrat – Technicien en prévention incendie
 - 7.12 Annulation de la facture – Corporation de développement du Mont-Ham
- 9. Avis de motion**
- 10. Règlements**
 - 10.1 Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection
- 11. Varia**
- 12. Correspondances**
- 13. Période de questions**
- 13. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 13 novembre 2017 20171204-03

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil et mentionne qu'il n'y a aucun invité à la présente session du conseil.

5. Finances

5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale 20171204-04

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées du 24 octobre au 29 novembre 2017 d'une somme de 17 174 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 2 octobre 2017 20171204-05

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 14 au 21 novembre 2017 d'une somme de 1536,01 \$ faisant suite à la séance régulière du 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Comptes à payer de la Municipalité 20171204-06

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 4 décembre 2107 d'une somme de 33 045,17 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Salaires payés de la Municipalité 20171204-07

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 7 397,15 \$ émis du 15 au 29 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 novembre 2017

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 novembre 2017.

6. Comités

Les membres du conseil résument les rencontres auxquelles ils ont assisté et font état de l'avancement de leurs dossiers.

7. Dossiers à traiter

7.1 Dépôt des états financiers du Centre des loisirs de Ham-Sud

La directrice générale dépose les états financiers du Centre des loisirs Ham-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2017.

7.2 Augmentation – Remboursement loisirs 2018 20171204-08

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accorder une augmentation du remboursement des citoyens pour les loisirs à l'extérieur de la municipalité à 900 \$ pour l'année 2018 (année de référence 2017).

Le remboursement sera divisé entre les demandes reçues au prorata du coût de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7-3 Augmentation salariale - élus
20171204-09**

CONSIDÉRANT, le règlement 2017-02 Règlement sur le traitement des élus qui prévoit que les élus reçoivent une augmentation proportionnelle à l'IPC au 30 septembre de l'année précédente;

Il proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accorder une augmentation salariale au 1^{er} janvier 201 aux élus de 1,6 % basés sur l'indice des prix à la consommation au 30 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.4 Augmentation salariale – Yves Laramée
20171204-10**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'accorder une augmentation salariale au 1^{er} janvier 2018 à Monsieur Yves Laramée, employé de voirie, d'un montant équivalent à 2 % de son taux horaire, conformément à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.5 Contribution – Route des Sommets 2018
20171204-11**

CONSIDÉRANT QUE la route des Sommets traverse le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce

soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

De reconduire la contribution au montant de 1 640,86 \$ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.6 Contribution – Comité des finissants de l'école secondaire l'Escale
20171204-12**

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

Que la municipalité verse une contribution de 25 \$ au comité des finissants de l'école secondaire l'Escale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.7 Contribution – Trio étudiant pour l'emploi
20171204-13**

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

De verser un montant de 500.00 \$ au *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* pour l'organisation de l'édition 2018 du programme pour l'emploi étudiant sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.8 Demande CPTAQ – Corporation de développement du Mont-Ham
20171204-14**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du dossier concernant la demande d'autorisation de la Coporation de développement du Mont-Ham qui vise à régulariser la présence d'activités récréotouristiques extensives et linéaires en zone agricole permanente. CONSIDÉRANT QUE cette demande vise deux activités récréotouristiques linéaires présentées et principalement localisées à l'intérieur du Parc régional du Mont-Ham.

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu;

QUE la municipalité de Ham-Sud autorise la Corporation de développement du Mont-Ham à présenter sa demande à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.9 Dossier CCU – dérogation mineure – 1869 32 7459
20171204-15**

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Comité consultatif d'Urbanisme lors de leur rencontre du 30 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accueillir favorablement les recommandations émises par le CCU et autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis pour le matricule 1869 32 7459

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.10 Québec Municipal - Abonnement
20171204-16**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à l'abonnement au service Québec Municipal pour les employés et les élus pour l'année 2018 au coût de 70 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.11 Renouvellement de contrat – Technicien en prévention incendie
20171204-17**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

De renouveler le contrat de Monsieur Stéphane Laroche, Technicien en prévention incendie pour l'année 2018 selon les besoins émis par la municipalité et dans le respect du budget alloué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.12 Annulation de la facture – Corporation de développement du Mont-Ham
20171204-18**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'annuler la facture émise à la Corporation du Mont-Ham au montant de 347,67 \$ pour la signalisation (changement de limite de vitesse).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

La directrice générale dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement avec la liste des permis émis entre le 1^{er} et le 30 novembre 2017 pour un montant évalué à 7 500 \$

9. Avis de motion

10. Règlements

**10.1 Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection
20171204-19**

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Danny Fontaine et résolu :

Que le « Règlement 2017-15 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection », lequel est joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit, et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Varia

12. Correspondances

La directrice générale dépose aux membres du conseil certaines correspondances reçues en novembre.

- Approbation de la programmation TECQ 2018-2019
- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

13. Période de questions

Il n'y a aucune question concernant un point à l'ordre du jour à ce moment-ci de la séance.

**14. Clôture et levée de l'assemblée
20171204-20**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h26

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire

ANNEXE A
Résolution 20171204-19

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

RÈGLEMENT 2017-15 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER LE COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Sud est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil, doit par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former le comité de sélection et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU QUE le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir à la directrice générale

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean Laurier lors de la séance du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté par la conseillère Diane Audit Goddard et adopté lors de la séance du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

APPEL D'OFFRES

Processus d'ordre public prévu dans le Code municipal du Québec (L.R.Q.,c.C-27.1) lorsqu'une municipalité sollicite des fournisseurs ou des entrepreneurs pour l'acquisition d'un bien ou l'obtention d'un service dont la valeur estimée est d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$). L'appel d'offres est soit public ou sur invitation.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la municipalité de Ham-Sud.

CONTRAT

Contrat formé à la suite d'un processus d'appel d'offres sur invitation ou public.

PERSONNE

Personne physique ou morale.

SEAO

Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics.

ARTICLE 3 : DÉLÉGATION

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 4 : CHAMP D'APPLICATION

La présente politique est applicable lorsque la Municipalité décide d'utiliser un processus d'appel d'offres alors qu'elle n'est pas tenue de procéder de cette manière en vertu de la loi.

ARTICLE 5 : CHOIX DE LA SOUMISSION LA PLUS AVANTAGEUSE

En octroyant le contrat, la municipalité s'engage à le donner au fournisseur ou à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas.

Dans l'éventualité où le contrat n'est pas octroyé au fournisseur ou à l'entrepreneur ayant présenté la soumission la plus basse, la Municipalité doit motiver sa décision par écrit.

ARTICLE 6 : RESPONSABLE DU PROJET D'APPEL D'OFFRES

La personne désignée à titre de responsable du projet d'appel d'offres ne peut également agir à titre de responsable à l'information ou de secrétaire de comité de sélection, le cas échéant, ni être membre du conseil municipal.

ARTICLE 7 : FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le directeur général doit respecter les principes directeurs suivants lors de la formation du comité de sélection :

- a) Le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres;
- b) Le comité de sélection doit être composé d'au moins trois (3) membres;
- c) Le directeur général privilégie la permutation des membres du comité de sélection à chacun des appels d'offres.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT SOLENNEL

Avant le début de leur mandat, chaque membre du comité de sélection doit remplir un formulaire d'engagement solennel.

ARTICLE 9 : RÔLE ET RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

La personne désignée à titre de secrétaire du comité de sélection assure le lien entre celui-ci et le responsable à l'information aux soumissionnaires.

Elle doit vérifier les références, permis, licences et autres documents ou informations exigés par la municipalité aux soumissionnaires.

Lorsque le comité de sélection désire obtenir plus d'informations de la part des soumissionnaires, elle doit en faire la demande au responsable à l'information aux soumissionnaires désignés par la municipalité et de la manière prescrite par les documents d'appel d'offres.

ARTICLE 10 : ÉVALUATION D'UNE SOUMISSION PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection doivent, selon le cas, analyser la conformité des soumissions et les évaluer conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et selon les exigences et critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

Les membres du comité de sélection doivent évaluer chaque soumission dans un contexte d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts et assurer la confidentialité des informations ou renseignements portés à leur connaissance.

ARTICLE 11 : COMITÉ DE SÉLECTION

Tout membre d'un comité de sélection et son secrétaire, le cas échéant, qui contrevient aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente politique ne peut siéger sur le comité de sélection pendant une période de deux (2) ans suivant la contravention.

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le conformément à la loi.

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière
